



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA LYON-2025-2127410-MCF ATR cat 2 n°2

Maître ou maîtresse de conférences / Arts et techniques de la représentation : Catégorie 2

Ref : 2025-2127410

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Ecole Nationale Supérieure
d'Architecture de Lyon
(ENSAL)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de LYON

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maître de conférences
des ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Mission et activités principales

L'enseignant ATR -APV rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAL en s'inscrivant dans la dynamique en cours d'évolution de la maquette pédagogique (réflexions sur l'approche par compétences, la clarification d'apports sur les enjeux écologiques, l'internationalisation des parcours de formation, l'adaptation des conditions et modalités d'apprentissage, l'apprentissage de la représentation architecturale sur l'ensemble du cycle licence).

Charges pédagogiques

Licence (2/3)

Dans la perspective du nouveau programme pédagogique de Licence, l'enjeu d'un apprentissage propédeutique de la représentation devient central. La mission de l'enseignant s'inscrit dans des compétences effectives de l'enseignement du dessin, depuis son expression construite jusqu'à des approches plus sensibles des environnements du projet, en synergie avec l'équipe ATR. Il devra être aussi en capacité d'ouvrir le champ de la représentation à différents médiums, pour créer des formes singulières, spécifiques et parfois décalées. Les thématiques semestrielles de projet en licence sont : en S1 l'approche du site à différentes échelles et le récit, en S2 l'expression du volume bâti et de ses matérialités, en S3 la question du logement et des détails constructifs, en S4 l'existant et la reconversion, en S5 l'approche urbaine et interscalaire.

Il assurera des coresponsabilités et participera à des Intensifs (100h eqTD) qui sont conçus comme des moments d'apprentissage par la mise en pratique et l'expérimentation des fondamentaux :

- En S2 (120 étudiants, 1 semaine, 6 enseignants) pour accompagner les étudiants dans la conception en volume (avec renfort du dessin)
- Du S3 au S5 (obligatoires au choix, 15-20 étudiants, sur 3 semaines, début ou en fin de semestre, 2 enseignants) en co-construction avec d'autres champs pour développer des approches croisant espace, création plastique et usages de différents médiums (film, captation sonore, photographie...) au travers d'un engagement social et politique

Il participera également :

- Aux enseignements dits de « ressources pour la conception » qui, adossés à l'atelier de projet et élaborés en étroite relation avec les enseignants TPCAUI, contribuent à l'apprentissage de la représentation architecturale (dessin, maquette, récit...) dans ses différentes dimensions ou matérialités ;
- À l'encadrement de rapports d'étude en L3, conçus comme un premier exercice écrit d'initiation à la recherche sur un sujet libre de l'étudiant ;
- Au programme des cours théoriques « Arts et Représentations », partagés avec le champ STA OMI
- Au tutorat « Situations et Environnements Professionnels (SEP)

Master (1/3)

Implication dans au moins un DEM par une participation possible en atelier de projet de M1, par la direction d'étude de mémoires et le suivi de PFE en M2, et par la co-responsabilité d'un séminaire et/ou workshop (M1, M2). Les DEM dans lesquels sont identifiés des besoins sont HTC en M1 et ALT en M1 et M2

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

L'enseignant est un artiste confirmé, disposant d'une réelle expérience d'enseignement en ENSA(P). Polyvalent, il témoigne d'une expertise particulière dans l'enseignement du dessin et de la maquette. Possédant une connaissance de la production artistique contemporaine, il doit être en mesure de proposer des contenus et des modalités pédagogiques innovants, en interdisciplinarité, en relation au projet d'architecture et sur les questions contemporaines de société et d'environnement.

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

- capacité à construire des cours théoriques ;
- maîtrise des outils de l'audiovisuel et du numérique ;
- expérience des différents formats pédagogiques (cours magistraux, travaux dirigés) et des publics (formation initiale / formation professionnelle continue / double cursus) ;
- capacité à communiquer et enseigner en anglais est très souhaitable.

Savoir-être (compétences comportementales)

- élaborer des conditions d'apprentissage respectueuses des rythmes de travail des étudiants ;
- avoir une réelle capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- inclure une pensée critique dans ses enseignements ;
- avoir une capacité d'autonomie dans le montage, la conduite et l'évaluation de ses enseignements.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'enseignant pourra rejoindre l'un des deux laboratoires de l'ENSA de Lyon : L'UMR CNRS 5600 EVS, avec sa composante EVS-LAURe ou l'URM MAP, et sa composante ARIA, pour contribuer à son développement et son animation en s'intégrant aux axes de recherche définis dans le projet scientifique.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaités

Diplôme de 2^{ème} cycle en arts plastiques et visuels et/ou en architecture et/ou en paysage ; réelle pratique artistique personnelle et d'une expérience concrète dans le champ de l'art contemporain (productions, expositions, commandes ou résidences artistiques diverses, éditions...).

Éléments de candidature

Personne à contacter

eric.guillot@lyon.archi.fr

veronique.gaude@lyon.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heure par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSAL est un établissement public placé sous tutelle conjointe du ministère de la culture et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle s'inscrit dans le réseau des 21 ENSAP françaises et est membre de la COMUE Lyon-St-Étienne. Associée par décret à l'INSA de Lyon, l'ENSAL développe également des formations conjointes avec l'ENTPE, l'École centrale de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2.

Elle forme des architectes, des ingénieurs-architectes, des architectes-ingénieurs, des architectes-urbanistes. Elle délivre des diplômes nationaux en architecture conférant les grades de licence, master et doctorat, ainsi que la HMONP. Elle accueille environ 1 000 étudiants en formation initiale et professionnelle continue.

Elle héberge 2 laboratoires de recherche :

- L'EVS-LAUR (Lyon Architecture Urbanisme Recherche) est une composante de l'UMR CNRS 5600 EVS (Environnement Ville-Société), laboratoire interdisciplinaire du pôle Lyon-Saint-Etienne centré sur l'étude des dynamiques de changements affectant les milieux anthropisés. Elle appuie son activité scientifique sur les DEM.
- Le MAP-Aria (Application et Recherches en Informatique pour l'Architecture) est une composante de l'unité de recherche "Modèles pour l'Architecture et le Patrimoine" (URM MAP). Ses thèmes principaux de recherche : Accompagner les transitions, Connaître et

préserver les héritages matériels et immatériels, Projeter et construire les habitats humains, Collaborer et médier.

L'ENSAL possède une forte culture pluridisciplinaire dans la recherche architecturale, urbaine et paysagère. Elle s'inscrit dans une dynamique d'interdisciplinarité revendiquée entre pratique et théorie, échelles d'expertises et entre dimensions spatiales et temporelles de l'action sur et avec les territoires. Sensible aux enjeux des transitions environnementales, sociales, politiques et techniques, l'ENSAL encourage une réflexion prospective sur les métiers et les débouchés du doctorat, tant dans le monde académique qu'au-delà, afin d'amplifier son parcours doctoral (ED483). Elle valorise le dialogue entre recherche et pratique, notamment à travers la recherche par le projet et la recherche-action.

Les DEM pour 2022-2027, basés sur les axes/entrées stratégiques et thématiques de l'ENSAL, sont les suivants :

- A2Res - Architecture : Ressources et Résilience,
- ALT - Architectures Latérales Théorisées,
- EXCO - Expérimentations Collaboratives En Architecture,
- GEOARCH - GeoArchitecture By Design,
- HTC - Héritages, Théories et Création
- PHAS - Paysages Habités Architectures en Situation.

Liaisons hiérarchiques : Directrice de l'établissement

Liaisons fonctionnelles : Directeur des études et des formations, ensemble des équipes administratives